

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 Avril 2015

L'an Deux Mille Quinze le 7 avril, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant établi en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 31 mars 2015 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :
M. WEYN, Maire

MM. MASSEIN, BOQUET, BOUTROUE, CHARKI, ROSE-MASSEIN, CYGANIK, DHEILLY, PITKEVICHT, Adjointes au Maire

MM. GOSSART, CARON, VAN OVERBECK, DESCAUCHEREUX, DESCAMPS, POIRET, TOURE, RUHAUT, FETOUM, BOUTI, MERIDA, NOEL, BOUTDARINE, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme ADJOU DJ à Mme BOUTROUE
M. DUDON à M. DESCAMPS
Mme DE CAMPOS à Mme BOQUET
M. MATADI-NSEKA à M. PITKEVICHT
M. MENDY à M. CHARKI
M. BONORON à Mme BOUTDARINE
M. GERVAIS à M. WEYN

Absente excusée :
Mme MERIDA

Un scrutin a eu lieu et Mme GOSSART a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1 - Compte Administratif 2014
- 2 - Compte de gestion du Receveur 2014
- 3 - Vote des taux d'imposition 2015
- 4 - Budget Primitif 2015
- 5 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes et associations pour l'année 2015
- 6 - Participation communale 2015 au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (S.I.C.G.E.N.C.)
- 7 - Sortie d'inventaire d'instruments de musique
- 8 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'équipement informatique des écoles de Villers-Saint-Paul
- 9 - Attribution du marché de reconquête écologique et de requalification de la zone tampon à vocation hydraulique du parc de la Brèche
- 10 - Signature du protocole d'accord transactionnel entre Oise Habitat, les époux Tryjefaczka et la commune de Villers-Saint-Paul pour la résolution à l'amiable du litige lié à la délivrance du permis de construire n° 060 684 06 T 0010 et à son exécution
- 11 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014**1**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MASSEIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur WEYN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	2 779 237,82	-	2 923 974,33	-	5 703 212,15
Opérations de l'exercice	1 299 042,14	937 971,06	8 301 369,16	9 398 661,39	9 600 411,30	10 336 632,45
TOTAUX	1 299 042,14	3 717 208,88	8 301 369,16	12 322 635,72	9 600 411,30	16 039 844,60
Résultats de clôture	-	2 418 166,74	-	4 021 266,56	-	6 439 433,30
Restes à réaliser	174 080,50	265 047,00	-	-	174 080,50	265 047,00
TOTAUX CUMULES	174 080,50	2 683 213,74	-	4 021 266,56	174 080,50	6 704 480,30
RESULTATS DEFINITIFS	-	2 509 133,24	-	4 021 266,56	-	6 530 399,80

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014**2**

Monsieur le Maire expose :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR : 26 ABSTENTIONS : 2

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015	3
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Nous avons reçu des services fiscaux les bases d'imposition des 3 taxes applicables pour 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE FIXER les taux d'imposition 2015

Taxes	TAUX VOTES %	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 €	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	13,50	5 492 000	741 420
Taxe foncière (bâti)	16,44	7 181 000	1 180 556
Taxe foncière (non bâti)	71,48	26 100	18 656

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Monsieur TOURE entre en séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015**4**

Monsieur le Maire expose :

Le Budget Primitif 2015 est ainsi présenté :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 933 790,06	9 661 899,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		4 021 266,56
Total de la section de fonctionnement	12 933 790,06	13 683 165,56

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	6 623 770,00	4 114 636,76
Restes à réaliser de l'exercice précédent	174 080,50	265 047,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 418 166,74
Total de la section d'investissement	6 797 850,50	6 797 850,50

TOTAL DU BUDGET	19 731 640,56	20 481 016,06
------------------------	----------------------	----------------------

VOTES : POUR : 26 CONTRE : 2

ADOPTE A LA MAJORITE ET A MAIN LEVEE

Monsieur MASSEIN tient à répondre à l'opposition qui a cherché les ratios relatifs à Villers-Saint-Paul, notamment sur l'investissement prenant comme exemple l'investissement 2013 : 379 € par habitant et 502 € pour les villes de même strate.

Il est important de rappeler que dans l'investissement, il y a à la fois les équipements et les travaux mais aussi le remboursement du capital. De fait, le pourcentage d'investissement des villes de cette strate est ramené à 24 % et non à 33 % d'investissement.

Par ailleurs, l'opposition a choisi l'année qui l'intéressait car il est utile de rappeler qu'en 2012 l'investissement à Villers-Saint-Paul avait augmenté.

Il faut aussi préciser que dans le cadre des dépenses de fonctionnement, nous remboursons l'intérêt de la dette. Il est nécessaire de rappeler que les autres villes ont levé l'emprunt pour environ 80 € par habitant. Concernant notre commune, l'emprunt est en baisse.

Nous avons, certes, des dépenses de fonctionnement importantes mais nous avons aussi plus de recettes que les autres communes (196 € par habitant pour Villers-Saint-Paul, 137

€ par habitant pour les villes de même strate).

Il faut aussi prendre en compte dans ce type de comparaison le fait que nous soyons dans l'agglomération creilloise où Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire sont des communes importantes. Dans d'autres communautés de communes (composées de beaucoup de petits villages), ces dernières ont pris beaucoup de compétences. En conséquence, ce ne sont pas les communes qui règlent les dépenses relatives à ces compétences. Pour exemple : les dépenses relatives à la crèche se montent à 620 000 €, soit 100 € par habitant ; 58 % des dépenses sont couverts par les aides de la C.A.F. et le produit des services. Par conséquent, la commune règle 27 € pour la crèche.

Monsieur MASSEIN demande donc à l'opposition : « S'il faut baisser les dépenses, dites-nous où et comment ».

Madame BOUTDARINE précise qu'il aurait été bien d'en discuter au moment du débat d'orientation budgétaire. Suite à ses questions, il lui a été indiqué qu'elle pouvait revoir le procès-verbal de l'an passé.

Monsieur MASSEIN rappelle que, lors du débat d'orientation budgétaire, comme son nom l'indique, les questions posées relèvent des grandes orientations prises par la municipalité et seules les grandes masses budgétaires sont abordées.

Intervention de Madame BOUTROUE pour le groupe communiste :

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas la première fois que le groupe communiste a l'occasion de s'exprimer. Nous avons eu cette occasion brièvement lors du débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui, il s'agit de voter le budget qui va permettre à la ville de mettre en œuvre un choix politique pour les habitants.

Déjà en 2011, nous avons dénoncé ici même, la décision de Nicolas Sarkozy de supprimer la taxe professionnelle des entreprises qui fait défaut aux collectivités. Nous avons une certaine constance, c'est pourquoi nous refusons les décisions gouvernementales de réduire les dotations d'état de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014/2017) qui se traduisent par une perte sèche de 180 000 € pour Villers-Saint-Paul.

C'est considérable et jamais vu.

Ces décisions sont dénoncées à l'échelle de la C.A.C., de nombreuses villes de l'Oise et de France.

Cette situation a un impact au quotidien :

- moins 20 % de subvention de la Région à la Mission Locale de l'Oise où sont inscrits 200 jeunes de la ville ;*
- ce sont des entreprises de notre localité, des bâtiments et travaux publics dont les travailleurs sont au chômage technique par manque d'activités ;*
- ce sont des baisses de moyens financiers pour la Faïencerie et par conséquent des difficultés pour le fonctionnement de l'association.*

Tous ces moins vont provoquer une augmentation du chômage alors que l'emploi est la priorité des citoyens.

Cette austérité renforcée pour les communes est pour nous inacceptable car elle est inefficace, enfonçant le pays dans un cycle infernal de récession et de chômage.

Ces choix sont d'autant plus intolérables qu'ils s'accompagnent d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises, notamment les plus grandes, via le crédit impôt recherche ou la baisse des cotisations patronales concernant la sécurité sociale. Celle-ci est compensée par l'Etat.

Tout devrait être au service de l'emploi, nous en mesurons le résultat. Ces aides ont pour seuls effets la dégradation des investissements privés et de l'emploi en alimentant généreusement les dividendes.

Nous refusons la ponction organisée des collectivités au profit des milieux financiers !

Nous sommes allés en délégation porter ce message à la Préfecture en janvier dernier et demander l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités et la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital et taxant les actifs financiers.

Enfin, nous voterons ce budget car nous prenons toutes nos responsabilités dans cette majorité. Cela peut sembler incohérent, en particulier pour l'opposition, de critiquer la politique gouvernementale et notre action dans la ville. Nous avons la faiblesse de penser que, par notre modeste participation, nous pouvons améliorer le quotidien des habitants.

Il faut écouter les Villersois sur le quai de la gare, prendre le bus ; dans nos échanges, ils nous disent choisir Villers-Saint-Paul, y compris en venant de la région parisienne, parce qu'ils y trouvent des services de cantine, de modes d'accueil pour les enfants, le périscolaire jusqu'à l'accompagnement des services techniques soit l'hiver ou lors des fêtes.

Nous revenons sur les interventions de l'opposition concernant le remplacement de services publics par le privé, nous savons les dégâts causés par la privatisation de services dans les hôpitaux. Ce sont juste les questions de rentabilité qui sous-tendent le privé. Croyez-vous que nous aurons le même service rendu à la population ? Venez donc voir la joie des enfants et la satisfaction des parents lors des auditions du carrefour d'animation et d'expression musicales. C'est en participant à toutes ces activités que nous constatons une bonne utilisation des impôts.

Nous réduisons l'idée émise lors du débat d'orientation budgétaire d'une opposition entre les salariés du public et ceux du privé. Si les salaires du privé sont bloqués, les agents du public n'en sont pas les responsables. Et malgré les difficultés, ils continuent d'assurer leur fonction avec un grand respect du public.

Merci de nous avoir écoutés.

Intervention de Monsieur MASSEIN pour le groupe socialiste :

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier les services et les élus, adjoints dans le cadre de leurs délégations, et conseillers municipaux qui, au sein de leurs commissions, ont contribué à l'élaboration de ce budget dont on peut réellement considérer qu'il est le fruit d'un travail partagé, d'une ambition collective.

Oui, Monsieur le Maire, le budget que vous nous proposez d'adopter ce soir est rigoureux et ambitieux avec des dépenses réelles de fonctionnement contenues légèrement au-dessus de 8,5 Millions d'Euros et des dépenses d'investissements qui atteignent un niveau d'inscription historique de plus de 6 Millions et demi d'Euros.

Il concilie le respect des engagements pris avec la population, celui de la parole donnée, avec une rigueur budgétaire rendue d'autant plus indispensable que les menaces qui pèsent sur les recettes de notre commune sont à la fois conjoncturelles (du moins je l'espère lorsqu'il s'agit de la baisse de nos dotations) et structurelles si l'on considère que l'attribution de compensation versée par la Communauté de l'Agglomération Creilloise et qui vient se substituer aux recettes de notre ancienne Taxe Professionnelle, est réglementairement figée pour l'éternité (et croyez-moi, l'éternité... c'est long !), figée, disais-je, à 5,3 Millions d'Euros, ce qui représente près de 60% de nos recettes totales de fonctionnement.

A ce sujet, et si je partage, en partie, la colère de ma collègue de la majorité, Marie-France Boutrou, lorsqu'elle fustige la baisse des dotations de l'Etat, je veux aussi rappeler à ceux qui auraient la mémoire courte la situation dramatique des finances publiques dont le Président Hollande a hérité de ses prédécesseurs.

N'oublions jamais que Lionel Jospin avait laissé en 2002 un pays où tous les clignotants étaient au vert et où la dette de l'Etat ne s'élevait qu'à 900 Milliards d'Euros et que Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy l'ont multiplié par deux en 10 ans en la faisant grimper à 1.900 Milliards en 2012.

Mille Milliards d'augmentation dont 600 Milliards pour le seul Nicolas Sarkozy, son bouclier fiscal et ses cadeaux aux grands patrons du CAC 40 !!!

Dans ces conditions, y avait-il d'autres alternatives que de redresser les comptes, d'abord, avant de recréer de la richesse pour mieux redistribuer à ceux qui la produisent : les salariés ? Même si je considère que l'effort de 12,5 Milliards d'Euros demandé aux collectivités sur quatre ans est trop élevé... Et beaucoup trop brutal.

A Villers-Saint-Paul, cette baisse des dotations s'élève à 160.000 Euros en 2015 après celle de 76.000 Euros de l'an passé et le gel des années précédentes.

Malgré ces fortes contraintes, le budget qui nous est proposé ce soir est ambitieux, je le répète, puisqu'il prévoit plus de 6,5 Millions d'Euros d'investissements avec un taux de réalisation qui pourrait atteindre les deux tiers avec la reconstruction de la voirie de la cité L'Epine, les travaux de reconquête écologique du Parc de la Brèche, la reconstruction des courts de tennis, la réhabilitation de l'ancien presbytère et la première tranche d'un

programme qui permettra aux petits Villersois d'entrer de plain-pied dans « l'école du numérique ».

Pour autant, Monsieur le Maire, et même si nous savons qu'il nous faudra réaliser dans les années à venir des économies sur nos dépenses de fonctionnement en général et sur nos charges de personnel en particulier, je voudrais saluer votre détermination, n'en déplaise à l'opposition, à défendre l'idée selon laquelle les investissements ne doivent pas être financés en sabrant de manière drastique les dépenses de personnel, les dépenses du service public qui, je le répéterai sans cesse, constitue le seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

C'est cette détermination qui nous permet, aujourd'hui comme hier, d'affirmer que nous sommes fiers d'être Villersois.

Oui, nous sommes fiers de la priorité accordée à l'Education comme le reconnaissent les enseignants et les parents d'élèves.

Oui, nous sommes fiers de nos politiques sportives et culturelles et du soutien sans faille que nous apportons aux associations.

Oui, nous sommes fiers du travail accompli par nos services « espaces verts », « voiries » et « bâtiments ».

Oui, nous sommes fiers de nos quatre restaurants scolaires qui accueillent chaque jour 350 élèves comme nous sommes fiers de nos structures d'accueil de la petite enfance, de notre Espace Pierre Perret et de ses équipes de l'ALSH, de l'accueil péri-scolaire et du Centre Social.

Oui, nous sommes fiers des fonctionnaires de nos services que nous n'entendons pas privatiser au nom d'une idéologie libérale, au nom de je ne sais quel ratio analysé sommairement et maladroitement par une opposition qui regarde la vie municipale par le petit bout de la lorgnette et qui n'a visiblement aucun véritable projet municipal à nous opposer, aucun véritable projet à proposer aux Villersois.

Des Villersois qui, Monsieur le Maire, vous ont encore très largement prouvé la confiance qu'ils mettent en vous à l'occasion de ce premier tour des élections départementales qui viennent de se dérouler puisque, des quatre maire-candidats du canton, vous êtes celui, et de loin, qui a réalisé le meilleur score auprès des électeurs de sa ville, des électeurs qui ont renvoyé sèchement et même avec une certaine cruauté, notre opposition municipale à ses chères études...

132 voix vous ont manqué sur l'ensemble du canton pour accéder au second tour !

132 voix nous ont manqué pour avoir un autre choix que celui à faire entre une droite qui souffle sur les braises et un Front National qui espère tirer un jour les marrons du feu.

Voilà le résultat de la conjonction, d'une part, d'une stratégie politique du Front de Gauche, sans doute tout à fait légitime, mais qui, dans notre département a conduit la gauche à un suicide politique en donnant les clefs de nos collèges et des solidarités actives à l'UMP et, d'autre part, d'une aventure personnelle menée avec haine par ceux qui considèrent que le Maire d'une commune de 6.000 habitants, Vice-Président de la

CAC, Vice-Président du Conseil Général est un « dégoûtant affreux cumulard qui se goinfre de mandats et d'indemnités » tandis que le Maire d'une commune de 20 .000 habitants, conseiller communautaire, Président de la SODA, Vice-Président de plusieurs syndicats intercommunaux, Conseiller Régional et qui souhaitait devenir, en plus, conseiller départemental serait, quant à lui, un rénovateur citoyen entendant, je cite « renouer avec l'exigence éthique, s'engager dans le devoir d'avenir et se doter d'une esthétique de l'action » !

Rassurez-vous, mes chers collègues de la majorité, je ne comprends pas plus que vous et les électeurs villersois ce que cette logorrhée veut dire.

En son temps, et avec l'humour qui le caractérisait, Michel Audiard entendait instaurer un impôt sur la connerie.

Je sais que c'est techniquement irréalisable mais il m'arrive de le regretter, Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues, Madame la Directrice des Services... car je vous laisse imaginer son rendement...

Pour conclure, et afin de mettre un terme à un effroyable suspens, je veux vous dire, Monsieur le Maire, que c'est avec enthousiasme que les élus socialistes et républicains voteront le budget que vous nous proposez.

Un budget qui, une nouvelle fois, ne prévoit ni augmentation des taux de la fiscalité ni recours à l'emprunt.

Un budget au service de la population et de ses besoins.

Je vous remercie de votre attention.

Madame BOUTDARINE tient à préciser que Monsieur BONORON n'est pas pour la privatisation des services, mais a seulement demandé si cela ne serait pas moins cher.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015	5
---	----------

Monsieur le Maire expose :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER au titre de l'année 2015 des subventions de fonctionnement à divers organismes et associations selon le détail ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT
6574 SERVICE 39	
ANGLAIS POUR TOUS	900
AUMONERIE DU COLLEGE	200
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE E. LAMBERT	800
TOTAL	1 900

6574 SERVICE 49	
U.S.V.S.P. (Acompte versé en janvier 2015 : 12 000 €)	-
HANDBALL CLUB	17 000
DOJO VILLERSOIS	4 000
OLYMPIC KARATE CLUB	3 000
CLUB CYCLOTOURISME VILLERSOIS	2 000
ENTENTE AQUATIQUE (E.A.N.V.)	3 100
CENTRE EDUCATION CHOREGRAPHIQUE	2 700
LA RANDONNEE VILLERSOISE	600
ASSOCIATION VILLERSOISE DE DANSE	2 700
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE E. LAMBERT	650
FULL CONTACT NOGENTAIS/VILLERSOIS	500
ASSOCIATION DES USAGERS DU VELO (AU5V)	300
OIS EAU LIBRE	300
AVENIR CYCLISTE DE CATENOY	500
TOTAL	37 350
6574 SERVICE 57	
COMITE D'ACTION SOCIALE	800
ASSOCIATION CULTUELLE ET CULTURELLE	8 500
A.C.P.G. - C.A.T.M.	350
FNACA	350
AMICALE CANINE	450
JARDINS FAMILIAUX	500
SAUVETEURS DE L'OISE	270
SOCIETE DE CHASSE	1 130
A.A.P.P.M.A. « LA TRUITE »	600
L'ECOLE DU CHAT	500
TOTAL	13 450
6574 SERVICE 571	
COMITE DE JUMELAGE VILLERS-SAINT-PAUL/ HAMBERGEN	4 000
TOTAL	4 000

ASSOCIATIONS	MONTANT
6574 SERVICE 59	
ART ET CULTURE VILLERSOIS	1 000
COMITE DES FETES	240
CREA CLUB	650
SYNDICAT D'INITIATIVE	500
THEATRE TIROIR	1 000
THEATRE TIROIR Subvention exceptionnelle	2 000
CRESCENDO	700
LES AMIS DE LA VAPEUR DE L'OISE	2 000
LES AMIS DE LA VAPEUR DE L'OISE Subv.except	1 000
A.M.O.I.	300
TOTAL	9 390

6574 SERVICE 69	
ASSO. QUARTIERS PRES ROSEAUX / SARRAZIN	300
LIROLIT	250
U.N.R.P.A.	1 500
SECOURS POPULAIRE	1 800
ASSOCIATION PETIT A PETIT	200
SECOURS CATHOLIQUE	500
A.P.E.I.	270
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
LUTECE	300
LE FIL D'ARIANE	200
TOTAL	5 520

MUTUELLES – C.C.A.S.	MONTANT
6574 SERVICE 110	
MGO	12 283
MNT	750
MOAT	8 580
CCMO	719
CMIP	1 035
APREVA	554
SMACL	384
MNT PREVOYANCE	180
MGO PREVOYANCE	11 100
MOAT PREVOYANCE	115
TOTAL	35 700
657362 SERVICE 69	
C.C.A.S.	120 860
TOTAL	120 860

COOPERATIVES SCOLAIRES	MONTANT
65737.211 MATERNELLES	
JEAN MOULIN	1 250
JEAN ROSTAND	1 280
CONSTANT BOUDOUX	1 000
TOTAL	3 530
65737.212 ELEMENTAIRES	
JEAN MOULIN	2 000
JEAN ROSTAND / ST EXUPERY	2 400
CONSTANT BOUDOUX	1 500
TOTAL	5 900
TOTAL GENERAL	9 430

MM. CARON, VAN OVERBECK, DESCAUCHEREUX ne participent pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE 2015 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UN ENSEMBLE NAUTIQUE COUVERT (S.I.C.G.E.N.C.)	6
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de notre participation budgétaire au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (S.I.C.G.E.N.C.) et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE VERSER la somme de **229 004,69 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	7
---	----------

Madame BOUTROUE, Adjointe au Maire, expose :

L'école de musique a acquis depuis sa création des instruments destinés à la location pour soutenir les familles dans la démarche d'apprentissage de la musique.

Un inventaire de ces biens a été réalisé en août 2014 et il s'avère que des instruments sont portés manquants ou cassés et non réparables.

Détail des instruments :

- une clarinette Yamaha acquise en 1997 pour 352,45 €, enregistrée sous le n° 123162, valeur nette comptable : 0,00 €, n° d'inventaire 2390/1997
- un djembé acquis en 2004 pour 162,67 €, référencé à l'école de musique sous le n° D04-02, valeur nette comptable : 0,00 €, n° d'inventaire 2956/2004
- une flûte Gemeinhart acquise en 1993 pour 442,10 €, enregistrée sous le n° 3E 398965, valeur nette comptable : 0,00 €, n° d'inventaire 2700/1993
- une flûte Yamaha acquise en 1998 pour 553,00 €, enregistrée sous le n° 33156, valeur nette comptable : 0,00 €
- un violon Cremona ½ acquis en 1988 pour 191,78 €, référencé à l'école de musique sous le n° V88-01, valeur nette comptable : 0,00 €, n° d'inventaire 2090/1988
- un orgue Yamaha PSR 3210 acquis en 1994 pour 486,31 €, enregistré sous le n° 04742, valeur nette comptable : 0,00 €, n° d'inventaire 2173/1994

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE RETIRER ces instruments de l'inventaire de l'école de musique.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	8
---	----------

Monsieur MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2015, nous envisageons l'acquisition de matériel informatique pour un certain nombre de nos écoles maternelles et élémentaires.

L'estimation de ces acquisitions s'élève à :

Désignation	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Ecole Elémentaire Constant Boudoux 3 Vidéoprojecteurs interactifs	1 310,00	3 930,00	4 716,00
Ecole Elémentaire Jean Moulin 7 Vidéoprojecteurs interactifs	1 310,00	9 170,00	11 004,00
Ecole Elémentaire Jean Rostand 5 Vidéoprojecteurs interactifs	1 310,00	6 550,00	7 860,00
Ecole Elémentaire Saint Exupéry 1 Vidéoprojecteur interactif	1 310,00	1 310,00	1 572,00
Ecole Maternelle Jean Moulin 1 Vidéoprojecteur interactif	1 310,00	1 310,00	1 572,00
TOTAL		22 270,00	26 724,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat pour réaliser ces acquisitions

D'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention

DE S'ENGAGER à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée

ET DE FINANCER la part des acquisitions restant à sa charge.

La dépense est inscrite au budget 2015 au compte 211-2183.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Monsieur MASSEIN précise qu'une rencontre a eu lieu avec la D.A.S.E.N. concernant les investissements informatiques à venir pour les écoles. Il souhaitait connaître les mesures relatives notamment aux formations à prévoir pour les enseignants au niveau de l'utilisation du matériel informatique (vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, etc...).

A ce jour, nous n'avons pas encore d'éléments précis en la matière. De fait, il a été décidé pour l'année 2015 de doter chaque classe élémentaire d'un vidéoprojecteur numérique et ce, en complément de l'existant.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE ET DE REQUALIFICATION DE LA ZONE TAMPON À VOCATION HYDRAULIQUE DU PARC DE LA BRECHE	9
---	----------

Monsieur PITKEVICH, Adjoint au Maire expose :

Les étangs du Parc de la Brèche connaissent depuis de nombreuses années des dysfonctionnements liés à la fois à une perte de la hauteur d'eau disponible et à des effondrements des berges sapées notamment par des ragondins.

La faible hauteur d'eau est liée à un envasement croissant dû aux dépôts de feuilles et de végétaux divers ainsi qu'aux déchets et apports par ruissellement.

Aussi, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux afin de reconquérir la qualité écologique et paysagère des étangs et de leurs abords afin de préserver les différents usages.

C'est pour cette raison et dans le cadre du budget 2015 que nous avons lancé un appel d'offre pour cette opération.

La commission d'appel d'offres convoquée par courrier en date du 26 février 2015 s'est réunie le vendredi 13 mars 2015 pour l'examen du rapport d'analyse des offres du bureau d'études Atelier d'écologie urbaine et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise :

CDES
Chemin de l'Usine
77138 LUZANCY

Pour un montant global TTC de **855 810,79 €/TTC** (713 175,66 €/HT)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres

ET D'AUTORISER le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ET À MAIN LEVÉE

OBJET : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE OISE HABITAT, LES EPOUX TRYJEFACZKA ET LA COMMUNE DE VILLERS-SAINT-PAUL POUR LA RESOLUTION A L'AMIABLE DU LITIGE LIE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° 060 684 06 T 0010 ET A SON EXECUTION	10
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Monsieur et Madame TRYJEFACZKA sont propriétaires d'un terrain situé 28 Rue Ernest Rousseaux à VILLERS-SAINT-PAUL sur lequel est édifiée une maison d'habitation constituant leur domicile.

Par arrêté du 13 mars 2007, le Maire de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL a accordé un permis de construire à OISE HABITAT pour la construction de 24 logements et d'un commerce sur des terrains situés Boulevard de la République et Avenue des Marions, directement contigus à la propriété de Monsieur et Madame TRYJEFACZKA. Les constructions objet du permis de construire ont été réalisées, de sorte que les logements sont aujourd'hui habités et le commerce en activité.

En 2007, Monsieur et Madame TRYJEFACZKA ont déposé devant le Tribunal Administratif d'AMIENS à la fois un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté du 13 mars 2007 accordant le permis de construire et une requête en référé-suspension de l'exécution de cet arrêté.

Par ordonnance du 10 juin 2009, le Vice-Président du Tribunal Administratif d'AMIENS a rejeté la requête en référé-suspension et condamné Monsieur et Madame TRYJEFACZKA à verser 1 000€ au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative à la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL ainsi qu'à OISE HABITAT.

Par jugement du 3 mai 2011, le Tribunal Administratif d'AMIENS a annulé l'arrêté du 13 mars 2007 délivrant le permis de construire à OISE HABITAT et a condamné solidairement OISE HABITAT et la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL à verser à Monsieur et Madame TRYJEFACZKA la somme de 1 500€ au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Sur l'appel de OISE HABITAT et de la Commune de VILLERS SAINT PAUL, la Cour Administrative d'Appel de DOUAI a, par arrêt du 14 décembre 2012, confirmé la décision entreprise et condamné solidairement les appelants à verser à Monsieur et Madame TRYJEFACZKA la somme de 1 500€ au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative en précisant que « *l'erreur de droit commise par le maire de Villers-Saint-Paul entache [...] l'ensemble du permis de construire litigieux d'illégalité* » .

A la suite d'une expertise judiciaire et se fondant sur les désordres imputables aux opérations de construction, Monsieur et Madame TRYJEFACZKA ont saisi le Tribunal Administratif d'AMIENS d'une requête indemnitaire à l'encontre de OISE HABITAT, afin d'obtenir sa condamnation au versement des sommes suivantes :

- 6 108,57 € au titre des travaux de reprise ;
- 3 000,00 € au titre du préjudice de jouissance ;
- 517,51 € au titre des frais d'huissier exposés ;
- 3 889,45 € au titre des frais d'expertise judiciaire ;

- 3 000,00 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.
- Soit au total 16 515,53 €.

Par un jugement définitif du 21 novembre 2014, le Tribunal administratif d'AMIENS a condamné OISE HABITAT au versement de :

- 6 108,57 € au titre des travaux de reprise ;
 - 3 889,45 € au titre des frais d'expertise ;
 - 1 500,00 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative
- Soit au total 11 498,02 €.

Par une assignation délivrée le 8 décembre 2014, Monsieur et Madame TRYJEFACZKA ont saisi le Tribunal de Grande Instance de Senlis d'une action en démolition des constructions autorisées par le permis de construire du 13 mars 2007.

Sur ce, les différentes parties se sont rapprochées et après s'être fait chacune conseiller sur leurs droits respectifs, se déclarant désireuses de terminer à l'amiable le différend qui les divise, ont accepté de se consentir réciproquement des concessions pour arrêter un protocole d'accord transactionnel.

La commune de Villers-Saint-Paul consent à verser à Monsieur et Madame TRYJEFACZKA qui l'acceptent expressément la somme de 59 600 euros afin de les indemniser du préjudice résultant de l'existence des constructions réalisées par OISE HABITAT et autorisées par le permis de construire du 13 mars 2007 délivré par la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL.

OISE HABITAT renonce à tout recours contre la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL relatif aux constructions et travaux réalisés par OISE HABITAT autour de la propriété de Monsieur et Madame TRYJEFACZKA et autorisés par le permis de construire délivré par la Commune.

Monsieur et Madame TRYJEFACZKA renoncent tant pour eux-mêmes que pour leurs ayants-droits à l'égard de OISE HABITAT à l'exécution du jugement du 21 novembre 2014 du Tribunal administratif d'Amiens et s'engagent à se désister de l'instance actuellement pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Senlis introduite par l'assignation délivrée le 8 décembre 2014 dans le mois de la réception sans réserve des travaux prévus dans le protocole ou dans le mois de la levée des réserves portés à la réception de ces travaux.

Sous réserve de la bonne exécution du protocole, les parties renoncent expressément et irrévocablement à toutes actions les unes à l'encontre des autres, ayant pour cause les constructions et travaux réalisés par OISE HABITAT autour de la propriété de Monsieur et Madame TRYJEFACZKA.

La Commune de VILLERS-SAINT-PAUL s'engage à consentir à Monsieur et Madame TRYJEFACZKA une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres se situant à l'angle de leur propriété avec les parcelles AA 294 et 442 pour atteindre leur propriété depuis le boulevard de la République et à accomplir les démarches nécessaires en vue de la régularisation de cette servitude par acte notarié. Cette servitude est consentie gratuitement et sans charge pour Monsieur et Madame TRYJEFACZKA. Les frais d'acte et de formalités seront supportés par la commune de VILLERS-SAINT-PAUL.

Le protocole prévoit également différents travaux à la charge de Oise Habitat.

Afin de clore le litige lié à la délivrance du permis de construire n°060 684 06 T 0010 et à son exécution et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le protocole d'accord transactionnel entre Oise Habitat, les époux Tryjefazcka et la commune de Villers-Saint-Paul

ET DE M'HABILITER à le signer.

VOTE : POUR : 26 ABSTENTIONS : 2

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

<u>OBJET</u> : RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)	11
---	-----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée j'ai effectué les opérations suivantes :

- Décision en date du 9 janvier 2015 confiant à la boulangerie « HAJI » – 82 rue Jean Jaurès 60870 Villers-Saint-Paul la fourniture de pain dans les 4 restaurations scolaires et le centre de loisirs. Le prix de la baguette est fixé à 0,75 € ;
- Décision en date du 9 janvier 2015 confiant à la boulangerie « Aux délices de Saint Paul » – 51 rue Aristide Briand 60870 Villers-Saint-Paul la fourniture de pain dans les 4 restaurations scolaires et le centre de loisirs. Le prix de la baguette est fixé à 0,73 € ;
- Décision en date du 20 février 2015 relative à un bail établi avec l'association « ENTR'AIDE SAMU SOCIAL OISE » pour des locaux situés Rue Jacques Monod 60870 Villers-Saint-Paul à l'usage exclusif de bureaux pour la gestion administrative. Ce bail est consenti pour une durée d'un an à compter du 1er février 2015 renouvelé par tacite reconduction d'année en année. La redevance d'occupation mensuelle est fixée à 3 000 €.

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 7 avril 2015

Pour copie conforme
Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général,

Gérard WEYN

Les membres présents au Conseil Municipal

MASSEIN	BOQUET	BOUTROUE	CHARKI
ROSE-MASSEIN	CYGANIK	DHEILLY	PITKEVIGHT
GOSSART	CARON	VAN OVERBECK	DESCAUCHEREUX
DESCAMPS	POIRET	TOURE	RUHAUT
FETOUM	BOUTI	NOEL	BOUTDARINE